

par rapport aux cas ordinaires dans le Pays où il s'agit de piloter pour poser les fondemens, il seroit difficile d'imaginer quelque moyen de la perfectionner; car ce qu'on voudroit gagner par rapport à la force mouvante, au moyen des rouages, de quelque autre diminution artificielle, est une pure illusion. Il n'y a que ceux qui ne sont pas assez au fait des principes fondamentaux de la Méchanique, qui puissent imaginer qu'une machine à piloter, où un seul homme seroit mouvoir le mouton, pourroit être plus avantageuse que la machine ordinaire, où l'on a coutume d'employer vingt ou trente hommes & davantage.

Néanmoins il y a effectivement des cas, où, au lieu de cette machine, on pourroit en employer quelque autre avec de très-grands avantages. Ces cas sont les suivans.

1. Quand l'ouvrage, qui exige des pilotis, est situé le long d'une eau courante & qu'il est assez considérable pour qu'il impotte de faire les arrangemens nécessaires, afin de profiter de la force de cette eau ou de celle du vent.

2. Quand le sol est si compacte que la force du pilotage ordinaire n'est pas suffisante, & qu'il faudroit que le mouton fût élevé à une hauteur à laquelle des hommes ne sauroient le porter, suivant la manière accoutumée.

3. Quand il ne s'agit que d'un grand nombre de petits pieux, pour lesquels, au lieu de la machine ordinaire, on pourroit en employer une semblable aux pilons, ou au martinet dont on se sert dans les mines pour briser le minerais.

C'est pour de semblables cas qu'il s'agiroit d'inventer des machines à piloter parfaitement neuves,